

ANNEXE .MADRID - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .MADRID

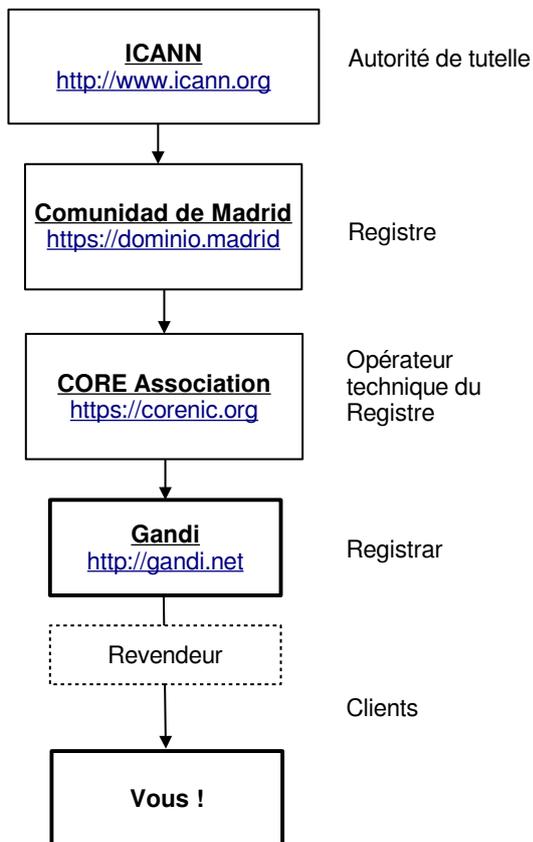
version n° 1.1 du 16 juillet 2019

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .MADRID supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .MADRID.1. Autorité de tutelle et Registre

.MADRID est une extension générique pour la ville de Madrid en Espagne. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .MADRID :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .MADRID.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .MADRID Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .MADRID, définies par l'ICANN et Comunidad de Madrid, consultables aux adresses suivantes :

- Règles applicables au .MADRID :
<https://dominio.madrid/en/pages/normativa.html>
(version Anglaise)
<https://dominio.madrid/es/pages/normativa.html>
(version Espagnole)
- Règles d'ouverture :
<https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P4M00000IDRUJUA4>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

En application de Notre contrat d'accréditation avec le Registre, Vous reconnaissez que seules les versions en espagnol des règles du Registre mentionnées ci-avant font foi.

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .MADRID. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le Registre est un tiers bénéficiaire au présent contrat autorisé à faire valoir les droits qui lui sont conférés par le présent contrat. Les droits de tiers bénéficiaire du Registre perdurent après la fin du présent contrat.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .MADRID est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/madrid>

Article .MADRID.3. Période de lancement et ouverture générale

L'ouverture des noms de domaine en .MADRID se déroulera en plusieurs phases : Sunrise, autres phases d'enregistrements prioritaires, Landrush et ouverture générale.

Les périodes de Sunrise, autres enregistrements prioritaires et Landrush se déroulent du 16 juillet 2019 au 3 octobre 2019. L'ouverture générale est prévue pour le 10 octobre 2019. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont possibles chez Gandi : les commandes pourront être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .MADRID.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/madrid/info>

Les .MADRID sont ouverts aux personnes physiques et morales ayant un lien avec la Communauté de Madrid. Afin de remplir cette condition, Vous devez être en mesure de démontrer que :

- Vous êtes résidant dans la Communauté de Madrid ; ou
- Vous avez une activité professionnelle ou personnelle dans la Communauté de Madrid ; ou
- Vous possédez un lien direct ou indirect avec la Communauté de Madrid.

Lors de Votre demande d'enregistrement, Vous devez indiquer l'utilisation prévue du nom de domaine et Vous pouvez fournir toute information démontrant Votre éligibilité.

Le Registre pourra Vous demander des justificatifs afin de vérifier Votre éligibilité à l'enregistrement d'un .MADRID.

De plus, l'utilisation d'un nom de domaine en .MADRID doit :

- être légitime,
- contribuer au bien-être de la Communauté de Madrid, et
- correspondre au rôle et à l'importance du nom de domaine.

Article .MADRID.5. Règles d'ouverture

5.1 Phases d'ouverture

Les demandes d'enregistrement pour les différentes catégories seront acceptées simultanément et les noms de domaine seront attribués à la fin de la phase de lancement selon l'ordre de priorité suivant :

1. Sunrise TMCH
2. Marques Locales
3. Entités Locales
4. Landrush

Le Registre peut Vous demander des justificatifs afin de valider Votre demande.

5.1.1 Sunrise

Éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- Si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de lancement.
- Si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine :
 - La demande basée sur une marque locale (soit une marque enregistrée produisant ses effets en Espagne) aura priorité sur une marque non-locale.
 - Si plusieurs demandes sont validées pour un même non de domaine par plusieurs titulaires de marques locales ou par plusieurs titulaire de marques non-locales, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.1.2 Marques Locales

Cette phase n'est pas disponible sur Notre site internet, veuillez contacter Notre service clients si Vous souhaitez effectuer une demande pour cette phase.

Éligibilité

Cette phase est ouverte aux propriétaires d'une marque locale ou d'une indication géographique enregistrée avant le 4 Juillet 2019 et en vigueur au moment de la demande d'enregistrement du nom de domaine.

Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- Si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de lancement.
- Si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera attribué au demandeur qui dispose de la marque locale ou de l'indication géographique la plus ancienne.

5.1.3 Entités locales

Cette phase n'est pas disponible sur Notre site internet, veuillez contacter Notre service clients si Vous souhaitez effectuer une demande pour cette phase.

Éligibilité

Cette catégorie est réservée aux entités locales dont le siège ou un établissement se situe dans la province de Madrid. Ces entités seront autorisées à demander l'enregistrement, entre autres :

- de leur nom de sociétés et/ou leurs noms commerciaux, y compris les variations claires et/ou leurs abréviations; et
- des mêmes noms de domaine enregistrés par eux dans d'autres extensions avant le 4 juillet 2019 et effectivement utilisés dans le cadre de leurs activités.

Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- Si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de lancement.
- Si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, les noms de domaine correspondants à des noms de sociétés ou à des noms commerciaux seront prioritaires sur ceux correspondants aux mêmes noms de domaine déjà enregistrés dans d'autres extensions. Si cette règle ne permet pas de résoudre le litige, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

5.1.4 Landrush

Éligibilité

Toute personne éligible à l'enregistrement d'un nom de domaine en .MADRID peut effectuer une demande durant cette phase.

Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes

déposées au même moment :

- Si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de lancement.
- Si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

5.2 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P4M00000IDRUJUA4>

5.3 Conditions de remboursement

Quelque soit la phase, si Votre demande est rejetée par le Registre ou le nom de domaine ne Vous est pas attribué, Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement, excepté si la demande est remboursée par le Registre.

Article .MADRID.6. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les phases Marques Locales, Entités Locales et Landrush et au moins quatre-vingt dix (90) jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .MADRID.6. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- Politique du Registre au sujet des termes réservés : :
<https://dominio.madrid/en/doc/>

[madrid_Registration_Agreement_20190613.pdf](#) (4.2 Names with specific eligibility requirements et 4.4 Reserved names)

- Contrat entre l'ICANN et le Registre (specification 5. schedule of reserved names) :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/madrid>

Article .MADRID.7. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de un (1) an pour les demandes effectuées en phase de lancement, et de un (1) à dix (10) ans pour les demandes effectuées en ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .MADRID.8. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/madrid>

Les tarifs applicables aux phases Marques Locales et Entités Locales Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .MADRID.9. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Dans les limites prévues par la loi, Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la distribution, la publication notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, et au partage de Vos données personnelles par le Registre et ses mandataires et agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre et ayant pour finalité la fourniture des services de Registre.

Article .MADRID.10. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .MADRID, aux lesquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .MADRID.11. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire et/ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un (1) mois avant Expiration) ;

- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de soixante (60) jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des soixante (60) derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .MADRID.12. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties (actuel et futur propriétaires) par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .MADRID.13. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de quarante-cinq (45) jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de trente (30) jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .MADRID.14. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que :

- tout enregistrement et utilisation de Votre nom de domaine est sous Votre seule et entière responsabilité,
- Vous Vous engagez à dégager de toute responsabilité le Registre, les prestataires du Registre ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts et dépenses découlant ou en relation avec l'enregistrement et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article .MADRID.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous acceptez expressément que le Registre et les prestataires du Registre agissant pour le compte du Registre, se réservent le droit de modifier le statut d'un nom de domaine soumis à un litige ou à une procédure de vérification (placer en statut « hold » ou « lock » par exemple) ainsi qu'à rejeter, modifier, détruire ou transférer tout nom de domaine, si ils le jugent nécessaire à leur seule et entière discrétion :

- afin de protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du Registre et du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou de toute procédure de résolution des litiges ;
- d'éviter toute responsabilité du Registre, ses sociétés affiliées, membres, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- afin de mettre un terme ou de prévenir toute violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre, les prestataires du Registre et/ou tout Registrar ;
- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN.

-fin de l'annexe .MADRID-